

Armstrong

FRANCE

Expert en solutions de blanchisserie



La solution de financement retenue par la Société ARMSTRONG FRANCE

Face à la demande croissante de ces clients notre société a mis en place en partenariat avec la société LEASE PLACE une solution de financement des équipements que nous vous proposons.

LEASE PLACE propose des contrats de location financière à partir de 1 500€ HT pour des durées de 13 à 60 mois.

Le financement inclut la location du matériel, sa maintenance et les différents services qui s'y rattachent.

Le fonctionnement simple et rapide du contrat de location :

Vous effectuez une demande de financement auprès de la société ARMSTRONG France.

La société LEASE PLACE confirme son accord de financement sous 24 heures à réception du dossier complet.

Le contrat prendra effet à la date de signature du procès verbal de réception des équipements.

Le contrat sera cédé à l'établissement bancaire retenu pour l'acceptation de votre dossier.

Les loyers seront prélevés mensuellement ou trimestriellement, terme à échoir, selon les conditions particulières figurant sur votre contrat.

Les loyers sont valorisés hors assurance « vol et bris de machine », cependant vos équipements matériels doivent être couverts par un contrat d'assurance soit par votre assureur habituel soit par une assurance optionnelle.

A la mise en place du contrat de location vous recevrez un échéancier complet de la part de l'établissement bancaire et une copie de votre contrat locatif vous sera transmise par ARMSTRONG FRANCE.

☛ Les réels bénéfices attendus :

Bénéfices financiers :

Le budget est durablement sous contrôle.

La capacité d'endettement est préservée chez vos partenaires bancaires habituels.

Les loyers sont inscrits en charges externes et n'alourdissent pas le passif du bilan.

Le coût de la formation et des prestations de service sont lissés sur la durée du financement.

Vous avez le libre choix de la durée du contrat, du profil et de la périodicité des loyers.

Bénéfices économiques :

La trésorerie est optimisée, la charge est répartie sur la durée d'utilisation des équipements.

L'accès aux nouvelles technologies est accessible dans le cadre du budget de fonctionnement et non du budget d'investissement.

La maîtrise du prix de revient est optimisée par le lissage de la charge.

Bénéfices administratifs :

La gestion des immobilisations est supprimée.

Votre partenaire est votre interlocuteur unique pour l'ensemble du projet (approvisionnement, suivi et financement)

Bénéfices technologiques :

Les équipements peuvent évoluer selon les besoins de l'entreprise et de son organisation à partir du treizième mois.

La productivité des équipements est augmentée par l'intégration souple et immédiate des nouvelles technologies disponibles.

La possibilité de faire évoluer les contrats vous préserve du risque d'obsolescence des équipements.

Les engagements de la société ARMSTRONG France :

- ☞ Nous vous garantissons la plus grande clarté des conditions juridiques associées au contrat de location (date d'effet du contrat, maîtrise du préavis de dénonciation, conditions de reprise et d'évolutions des équipements)

Les coordonnées de notre partenaire financier :



Tour du Crédit Lyonnais
129, rue Servient
69003 LYON

Philippe LAISSE

Tel : +33 (0)4 78 63 79 49
Fax : +33 (0)4 78 87 90 04
Port : +33 (0)6 13 96 00 39
plaisse@leaseplace.fr

Armstrong

FRANCE

Z.I. de Blavozy – 43700 Saint Germain Laprade
Tél. : 04 71 03 54 32 Fax : 04 71 05 95 65
contact@armstrong-france.fr